

Vestiaire double contigu à une zone de travail contaminée

8 étapes à suivre pour demeurer à l'abri des contaminants*

- ① Enlever ses vêtements de ville.
Mettre des vêtements de travail propres.
Mettre les équipements de protection.
Inspecter son appareil de protection respiratoire, le mettre et l'ajuster.

- ② Traverser la salle des douches.

- ③ S'il y a lieu, mettre les équipements de protection réutilisables (casque, bottes, gants, etc.).

- ④ Accéder à la zone de travail.

- ⑤ Sortir du lieu de travail directement par le vestiaire pour les vêtements de travail.



Pour simplifier le schéma, seul le vestiaire des hommes est illustré.

- ⑧ Revêtir ses vêtements de ville.
Ranger la pièce faciale de son appareil de protection respiratoire.

- ⑦ Laver :
- son appareil de protection respiratoire :
 - s'il est réutilisable, enlever les cartouches, les déposer dans le sac prévu à cette fin et laver la pièce faciale sous la douche avant de l'enlever,
 - s'il est jetable, le déposer dans le sac prévu à cette fin ;
 - son corps et ses cheveux.

- ⑥ Respecter la séquence :
- Garder son appareil de protection respiratoire ;
 - Avant d'enlever ses vêtements de travail, les nettoyer à l'aide d'un aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité ;
 - Enlever ses vêtements de travail, sauf son appareil de protection respiratoire :
 - s'ils sont réutilisables, les déposer dans le bac rempli d'eau,
 - s'ils sont jetables, les déposer dans le sac prévu à cette fin ;
 - Ranger les équipements de protection réutilisables tels que casque, bottes et gants qui restent dans la zone contaminée ; pour les sortir de la zone contaminée, les laver ou les nettoyer à l'aide de l'aspirateur.

*Pour les contaminants suivants : plomb, mercure, amiante et béryllium (Tel que prévu au Règlement sur la santé et la sécurité du travail, article 67 et Code de sécurité pour les travaux de construction, article 3.2.12).